



La dimension sociale des vacances passée au crible des politiques publiques

Ludovic Falaix

► To cite this version:

Ludovic Falaix. La dimension sociale des vacances passée au crible des politiques publiques. Les vacances et l'animation, espaces de pratiques et représentations sociales, L'Harmattan, pp.87-100, 2011. halshs-00916086

HAL Id: halshs-00916086

<https://shs.hal.science/halshs-00916086>

Submitted on 25 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LUC GREFFIER

Sous la direction de
LUC GREFFIER

LES VACANCES ET L'ANIMATION

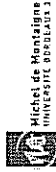
Espaces de pratiques et représentations sociales

Cet ouvrage rassemble, dans une perspective d'Education Populaire articulant savoirs théoriques multidisciplinaires et savoirs d'actions, les travaux de plus de trente chercheurs et praticiens portant sur la question des vacances et les relations qu'elles entretiennent avec l'animation.

Après un premier cheminement sensible et une incursion exploratoire dans la notion de « vacances » construite à partir d'une expertise historique, sociologique et économique, les auteurs investissent des réalités complexes de l'univers vacancier. Des constats sont réalisés et des analyses construites autour de différents thèmes tels que : la démocratisation des vacances ; la « colonie » comme un lieu emblématique ; les vacances en tant que pratiques sociales territorialisées, l'encadrement des vacances et par la même, la formation des animateurs qui l'assurent... Le lecteur est également invité à explorer des territoires lointains comme la Chine, ou des pratiques méconnues telles celles des personnes handicapées.

Une véritable invitation à « penser les vacances », à « partir en vacances », à user pleinement de ces moments libérés des nombreuses contraintes du quotidien, à investir pleinement ce temps de réalisation de soi.

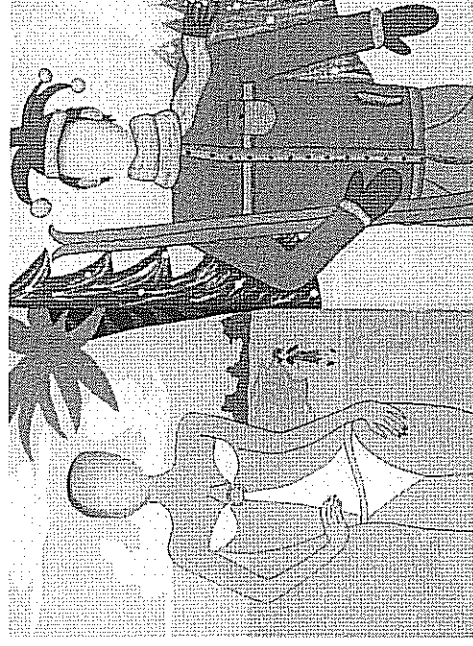
L'ouvrage offre ainsi une vision panoramique de l'animation dans le champ vacancier, ce qui en fait une référence incontournable pour les acteurs impliqués.



9 782296 547407

30,50 €
ISBN : 978-2-296-54740-7

LES VACANCES ET L'ANIMATION



Animation et Territoires

L'Harmattan

Sommaire

LES AUTEURS	11
AVANT-PROPOS	15
EN GUISE D'OUVERTURE. UNE APPROCHE SENSIBLE DES VACANCES.....	17
Luc GREFFIER	
1 ^{re} PARTIE : EXPLORER LA NOTION DE VACANCES	
DES VACANCES POUR RENOUER LE LIEN SOCIAL.....	35
André RAUCH	
COMPRENDRE POUR ANIMER LES VACANCES. PERSPECTIVES QUEBECOISES	47
Jean-Marie LAFORTUNE	
APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU BONHEUR VACANCIER.....	59
Pierre PERIER	
LES VACANCES DES FRANÇAIS : UNE ANALYSE SOCIO- ECONOMIQUE	69
Gilles CAIRE	
2 ^{de} PARTIE : LES VACANCES, UNE DIMENSION POLITIQUE A NE PAS OUBLIER	
LA DIMENSION SOCIALE DES VACANCES PASSEE AU CRIBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES	87
Ludovic FALAIX	
LES VACANCES DES ENFANTS ET DES JEUNES : UN ENJEU PUBLIC OU UNE AFFAIRE FAMILIALE ?	101
Isabelle MONFORTE	
HISTORIQUE DES POLITIQUES VACANCES DES CAF DONT LA CAF DE LA GIRONDE.....	113
Dominique CORNU et Annick BERSIHAND	
VERS UNE REORGANISATION DES ACTEURS DU SOUTIEN AUX VACANCES SUR LES TERRITOIRES.....	119
Valérie DULIN.	

**3° PARTIE : LA COLONIE, UN LIEU SYMBOLIQUE DES VACANCES
D'ENFANTS ET DE JEUNES**

DE LA COLONIE « POLITIQUE » A LA COLONIE « EDUCATIVE » : LE CAS DE LA COLONIE COMMUNISTE D'IVRY-SUR-SEINE, 1925-1960	131
--	-----

Laura Lee DOWNS

LES COLONIES DE VACANCES : QUEL AVENIR POUR CES ESPACES COMPLEMENTAIRES DE L'ECOLE	145
---	-----

Etienne SALIN

« TOUCHE PAS » A MON INTIMITE !	151
--	-----

Anne LAUGAA et Didier LAUGAA

LES COLOS, UN ESPACE EDUCATIF A PART ENTIERE : PAROLES DE JEUNES	163
---	-----

Jean-Yves L'HELGOUALC'H et Dominique LOUVEL

4° PARTIE : LES VACANCES, DES PROJETS DE TERRITOIRES

ANIMATION ET TERRITOIRE TOURISTIQUE : DE LA RESSOURCE TERRITORIALE AU PROJET DE TERRITOIRE	173
---	-----

Alain ESCADAFAL et Jean-Luc BOULIN

LES « AILES DE SAISON » SONT-ELLES DESIRABLES POUR LE TERRITOIRE ET L'ANIMATION CULTURELLE ?	183
---	-----

François POUTHIER

DES POLITIQUES EDUCATIVES LOCALES CONSTRUITES SUR LA DIMENSION « VACANCES »	197
--	-----

Michel CASSE

**5° PARTIE : LES VACANCES ET LES ANIMATEURS, FORMATION ET
REPRESENTATIONS**

LES VACANCES DE TOURISME ET TRAVAIL, EDUCATION OU CONSOMMATION ?	205
---	-----

Sylvain PATTIEU

VACANCE DES VACANCES DANS LES FORMATIONS A L'ANIMATION ?	217
---	-----

Jean-Luc RICHELLE

L'ANIMATION VOLONTAIRE, ELEMENT FONDAMENTAL DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)	229
---	------------

Vincent CHAVAROCHE et Alain GHENO

REPRESENTATIONS ET PRATIQUES DES ANIMATEURS DANS DIFFERENTS CONTEXTES DE LOISIRS.....	237
--	------------

Stéphanie CONSTANS et Emmanuèle GARDAIR

FORMATEURS, LE JEU DES REPRESENTATIONS ET DES PRATIQUES	249
--	------------

Baptiste BESSE-PATIN

DE L'ANIMATION A L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS.....	261
--	------------

Kamel TALBI

6^e PARTIE : VACANCES, DES UNIVERS A DECOUVRIR OU A MIEUX CONNAITRE

LES VACANCES EN CHINE, ENTRE PETITS ET GRANDS CHANGEMENTS	271
--	------------

Eric CATTELAÏN et Wang WEI

QUELQUES REPRESENTATIONS AUTOUR DES NOTIONS DE VACANCES ET SITUATIONS DE HANDICAP	289
--	------------

Laurence ROY

TIEMPO DE VACACIONES, TIEMPO DE ANIMACION : APROXIMACION A ALGUNAS PROPUESTAS VIGENTES EN ARAGON	299
---	------------

Daniel REULA

CONCLUSION

LES VACANCES : QUELQUES REMARQUES ET QUESTIONS POUR NE PAS CONCLURE.....	315
---	------------

Michel TOZZI

La dimension sociale des vacances passée au crible des politiques publiques

Contribution publiée in

Luc Greffier (Dir.). *Les vacances et l'animation, espaces de pratiques
et représentations sociales*. Paris : L'Harmattan, 2011. p 87-100.

Ludovic FALAIX

Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse détaché

Laboratoire SET - UMR 5603

Université de Pau et des Pays de l'Adour

« Nous sommes entrés dans l'âge adulte du rapport aux vacances et aux temps libres » (Viard 2004 : 104). Car, avec le passage aux 35 heures du temps de travail, les loisirs occupent désormais une place prépondérante chez les individus. Néanmoins, malgré les expertises sociologiques qui consacrent les vacances et les loisirs comme une composante fondamentale des sociétés occidentales, force est de constater que rares sont celles qui examinent les politiques publiques conduites en ce domaine. Pourtant, cette analyse de l'action publique en faveur des loisirs apparaît fondamentale à l'heure où l'État engage une révision générale de ses politiques publiques. Cette réforme est-elle seulement structurelle ou

bien marque-t-elle un changement paradigmatique ? A ce titre, les loisirs constituent une formidable porte d'entrée pour tenter d'y répondre, à travers notamment la manière dont l'État envisage la place des loisirs chez les jeunes.

En effet, la réforme de l'État territorial impulsée lors du conseil de modernisation des politiques publiques engendre de profonds bouleversements dans l'organisation fonctionnelle des services déconcentrés. Désormais, les Directions Interministérielles Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) regroupent les services des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Jeunesse et des Sports et ceux de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé). A l'échelle départementale, de nouvelles directions interministérielles de la Cohésion Sociale (DDCS) et/ou de la Protection des Populations (DDCS et/ou PP) sont créées. L'interministérialité jusqu'alors prônée dans quelques secteurs d'intervention de l'État devient le ciment du fonctionnement des services déconcentrés. Cette nouvelle organisation des services déconcentrés inaugure-t-elle une translation de l'action publique de la transformation à la réparation sociale ? Autrement dit, face à l'exacerbation des inégalités sociales quant à l'accès aux loisirs et ce malgré les politiques interventionnistes, sinon volontaristes, la question est de savoir si l'État ne se retranche pas à travers la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) dans une logique visant davantage à promouvoir l'équité que l'égalité.

Cet article examine les représentations sociales au sein des sociétés occidentales à l'endroit des loisirs ainsi que le référentiel des politiques publiques sur lequel s'appuie leur mise en œuvre. Il met en

exergue les changements paradigmatiques qui transpirent dans la mesure où les politiques publiques conduites dans le cadre de la politique de la ville tendent à promouvoir **les loisirs et les vacances des jeunes issus des quartiers populaires comme un outil de réparation sociale**. Au nom du principe d'équité, l'État entend alors réparer le **préjudice social** subi par les jeunes n'ayant pas accès aux loisirs. Le dispositif Ville Vie Vacances et la place des loisirs dans les Budgets Opérationnels de Programme illustrent le mode de hiérarchisation des priorités de l'État.

Les loisirs : une caractéristique civilisationnelle des sociétés occidentales contemporaines

Les loisirs, mode d'occupation du temps laissé libre en marge de l'activité professionnelle et des obligations quotidiennes, constituent une clef de compréhension des sociétés occidentales contemporaines. La place des loisirs au cœur des pratiques sociales trouve ses racines au cours du dix-neuvième siècle sous l'impulsion des élites anglaises. En effet, cette « *classe des gens de loisirs* » cherche, avant tout, à faire usage de son temps libre de manière à se prémunir des ravages du *spleen* ; le temps disponible est valorisé. Cette valorisation trouve écho dans la pensée des Lumières et son idéologie d'un loisir cultivé. Celui-ci « *répond d'une volonté d'action, sous-jacente à la modernité, et de l'exaltation du travail productif par opposition au mépris de l'oisiveté* » (Corbin 2001 : 56). Ainsi, ces élites instaurent un modèle inédit d'usage du temps libre. Il se caractérise par un ensemble d'activités constitutives d'une identité sociale qui fondent nos représentations actuelles à l'égard des loisirs.

Durant le dix-neuvième siècle, la révolution touristique prend donc corps. L'ensemble des découvertes inaugurées par les élites que Marc Boyer qualifie de « *gate keepers* », sorte de gardiens de la codification des pratiques sociales en matière de loisirs, participe de cet « *avènement des loisirs* » (Boyer 1999). Très vite, les touristes mobilisent « *leurs énergies au service de l'imitation du savoir inventer rentier, tentant de retrouver les sentiments et les émotions qui ont fait vibrer les romantiques* » (Viard 1984 : 93). Aussi, la massification des pratiques de loisirs s'opère et s'accompagne d'un processus de mise en tourisme (Equipe MIT 2002 : 300). Celle-ci trouve ses racines dans l'idéologie du loisir cultivé, dans les revendications mondaines d'un temps pour soi et dans les nouvelles représentations à l'égard de la Nature qui constituent les mythes fondateurs de l'activité touristique. Se forment donc, sous l'impulsion des pratiques récréatives des élites, les représentations d'un bon usage des vacances et des temps de loisirs qui trouvent leurs expressions dans la création d'un produit touristique combinant hébergement, transports et loisirs (Chadefaud 1987 : 20).

Au cœur de ces représentations, la pratique sportive tient une place prépondérante. Elle traduit la volonté de magnifier l'usage des temps libres en activité productive (Vigarello 2001 : 195). En France, les hommes politiques voient dans le sport et les temps de loisirs des outils au service de l'éducation et plus particulièrement de l'éducation des jeunes. Naissent alors les premières politiques publiques en faveur des temps de loisirs dont l'objectif avoué est une démocratisation de l'accès aux loisirs aux classes populaires afin d'encourager leurs appétences culturelles, éducatives, sociales. Ces principes président aux conditions d'apparition du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Heluwaert 2002 : 25 et s.). Ainsi, les représentations mentales à

l'endroit d'un bon usage des temps libres, aujourd'hui collectivement partagées, prennent racines dans la manière dont les élites pratiquent leurs loisirs au dix-neuvième siècle. C'est la raison pour laquelle, le loisir est aujourd'hui défini comme « *un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations professionnelles, familiales et sociales* » (Dumazedier 1972 : 28). Par conséquent, le loisir est un *délassement* en ce sens où il délivre de la fatigue. Il est un *divertissement* permettant de combattre l'ennui. Il joue une fonction de *développement de la personnalité* autorisant une participation sociale plus large. Or, c'est précisément ce dernier aspect, à savoir le loisir appréhendé comme outil éducatif, de transformation et de création de lien social, qui fonde le référentiel sur lequel sont bâties les politiques publiques d'État en faveur du développement des loisirs. A ce titre, l'accès aux loisirs devient un droit pour tous.

Les fondements paradigmatiques des politiques publiques en faveur des vacances et des loisirs

Dès le début du vingtième siècle, les loisirs deviennent un moyen de socialisation, de moralisation et donc d'éducation. Face à cette dynamique, une véritable politique publique en faveur des temps de loisirs se fait jour. Cette politique publique entend agir sur le champ éducatif. Le mouvement progressiste défend la thèse selon laquelle le travailleur mérite l'accès au repos, aux loisirs sportifs, dans la mesure où ils lui procurent des effets réparateurs lui permettant de retrouver un

équilibre physique et psychique perturbé par le travail. C'est dans cet état d'esprit que le Front Populaire œuvre en faveur du développement du fait sportif et des loisirs. Il s'agit de familiariser le travailleur avec l'usage des vacances et des temps libres afin qu'il accède à une forme d'équilibre et de détente. Sous l'impulsion de Léo Lagrange, nommé au sous-secrétariat des Loisirs et des Sports rattaché au Ministère de la Santé Publique, s'engage alors une politique au sein de laquelle : *« L'État doit être un guide pour l'utilisation des loisirs et pour le développement, sur le plan individuel et sur le plan social, de la santé et de la culture¹ »*. Le paradigme des politiques publiques en faveur des temps de loisirs est alors définitivement promulgué. Une importante politique de développement d'infrastructures socioculturelles et sportives est lancée. Les activités de plein air encadrées par les auberges de jeunesse et les colonies de vacances se démocratisent. Cette politique s'ancre au cœur d'avancées sociales telles l'accès aux congés payés. Par les vacances, la classe ouvrière entre dans l'ère des loisirs (Rauch 2001). Les vacances et les loisirs deviennent un droit pour tous. La politique du Front Populaire souhaite également donner un contenu à ces nouveaux temps libre octroyés aux travailleurs. Les congés payés doivent constituer un temps privilégié d'éducation du peuple. Les paradigmes des politiques publiques en faveur des loisirs s'enracinent. Il faut que chacun devienne un citoyen éclairé, cultivé, socialement intégré. Le projet politique est de développer les loisirs

¹ Discours radiodiffusé de Léo Lagrange sur les antennes de La voix de Paris le 10 juin 1936. Cité in Callède (2000 : 54).

comme un outil d'intégration et de transformation sociale (Lepage 2001). Durant un demi-siècle, l'État va s'efforcer de promouvoir l'accès aux loisirs pour tous et apporte son soutien aux acteurs du champ sportif ou de l'éducation populaire. Ainsi, *« l'État distribue des subventions à une grande palette de mouvements. Il a besoin d'eux pour mener des politiques éducatives pluralistes, non suspectes d'embrigadement... Le dessein de l'éducation populaire se confond alors de plus en plus avec celui des politiques de jeunesse »* (Tétard 2010 : 48 ets.). Cet accompagnement incombe, entre autres, au ministère de la Jeunesse et des Sports. Dans ce contexte, l'action publique vise essentiellement à soutenir le progrès social. A ce titre, l'État est qualifié par certains *« d'animateur »* et joue son rôle qui consiste à *« conjurer les conflits sociaux »* (Donzelot 1994 : 19 et s.), à promouvoir le progrès social entendu comme fondement de la philosophie républicaine. Aucun individu, plus particulièrement le public jeune, n'est censé rester sur le bord du chemin. Ainsi s'élabore le référentiel² des politiques publiques en faveur des loisirs.

A compter de l'après-guerre et jusqu'au milieu des années 1990, l'ensemble des gouvernements successifs s'efforcent de promouvoir ces politiques publiques en faveur des temps de loisirs. L'État encourage la multiplication des équipements sportifs, accompagne le

² Pour Muller (2003 : 65) le référentiel d'une politique est *« une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les acteurs organisent leur perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action »*.

tissu associatif et les réseaux d'éducation populaire (Mignon 2007), promeut la formation et la professionnalisation des animateurs du champ sportif et socioculturel³, pérennise l'emploi associatif, aménage les espaces naturels en espaces récréatifs, démocratise l'accès aux pratiques sportives et culturelles, impulse les grandes procédures d'aménagement touristique... Pendant des décennies, la promotion des temps de loisirs et l'accès pour tous aux vacances entendus comme un outil de transformation sociale, constituent le référentiel des politiques publiques en faveur des loisirs. En témoigne l'article 140 de la loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion du 29 juillet 1998 : *« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté »*. Les services déconcentrés de la jeunesse et des sports sont chargés de promouvoir à l'échelon local ces orientations politiques. Dans le domaine des activités de jeunesse, d'éducation populaire, d'animation culturelle et de loisirs, de mise en équipement des territoires, les conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs, recrutés sur concours à partir du milieu des années quatre-vingt, exercent alors des fonctions de formation, d'information, de conseils, d'expérimentations ou des fonctions de coordination⁴.

³ Sont créés en 1964 les Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) dont les missions sont de rassembler et gérer les crédits destinés aux rémunérations des animateurs professionnels et de participer à la formation de ces animateurs.

⁴ Décret 79-474 du 7 juin 1979 fixant les dispositions applicables aux conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Néanmoins, malgré les efforts déployés par l'État, les inégalités se creusent et les logiques d'exclusion sociale s'accroissent. Face à ce constat, de nouvelles politiques publiques fondées sur des logiques sectorielles ou territoriales voient le jour et caractérisent une forme de crise de l'État-providence (Rosanvallon 1992 : 183). Émerge alors la politique de la ville. Dans ce contexte, ces politiques publiques préconisent l'accès des jeunes défavorisés aux loisirs devenus plus qu'un usage des temps libres mais de véritables marqueurs de performance et de réussite sociale (Ehrenberg 1991). En revanche, l'accès aux loisirs pour ces jeunes sous-tend cependant une autre intention politique : lutter contre la délinquance, favoriser leur intégration et leur insertion dans le monde professionnel compte tenu du fait qu'à travers les loisirs ces jeunes développeraient des compétences relationnelles, sociales, comportementales... L'accès aux loisirs, jusqu' alors levier de transformation sociale, devient aussi un outil au service de la réparation sociale, voire de la sécurité publique.

Un nouveau référentiel des politiques publiques voit donc le jour. Invoquant la fonction de solidarité nationale, il consiste à promouvoir non plus l'égalité mais l'équité territoriale et sociale. À ce titre, certains programmes spécifiques consacrés aux questions d'accès aux loisirs des jeunes issus des quartiers populaires témoignent de cette dynamique.

La politique de la ville : principe d'équité et pilotage interministériel

Effective depuis le 1^{er} janvier 2010, la réorganisation des services de l'État doit permettre un rééquilibrage des disparités sociales et territoriales ainsi que l'inclusion sociale des personnes les plus démunies, la promotion du lien social, de l'autonomie des personnes et leur développement personnel. L'atteinte de ces objectifs nécessite donc un recentrage des interventions de l'État sur l'ingénierie sociale (Falaix 2010). L'accent doit être mis sur les publics et territoires prioritaires en proie à de profondes difficultés. Bien que confrontées à des enjeux de fédération de réseaux qui recouvrent des métiers, des logiques d'action, des modes d'intervention et des cultures très différentes, ces entités administratives sont chargées du pilotage des politiques publiques interministérielles de la cohésion sociale. A ce titre, la politique de la ville s'inscrit dans une logique de discrimination positive et il semblerait alors que « *l'on glisse insensiblement vers une philosophie politique moins centrée sur l'égalité que sur l'équité* » (Dubet 2004 : 37). Ce glissement apparaît flagrant lorsque l'on examine la déclinaison des programmes en faveur des loisirs et des vacances des jeunes dans le cadre de la politique de la ville.

La politique de la ville voit le jour en 1981, suite aux manifestations de violence des jeunes de l'agglomération lyonnaise qui placent la question de l'exclusion à la une de l'actualité. En effet, à l'issue de ces incidents, le programme de développement social des quartiers est créé. A partir de 1994 des contrats de ville sont signés. En 2003, la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite loi Borloo, réoriente la politique de la ville. Un

programme national de rénovation urbaine est lancé sur cinq ans. La création des agences nationales, chargées du pilotage de ce programme, traduit également une recentralisation du processus décisionnel dans la mesure où le pouvoir central reprend en main la formulation des objectifs de l'action. Certains évoquent alors l'idée que l'État se retire des territoires et gouverne désormais à distance (Epstein 2005). Ils précisent que l'acte II de la décentralisation s'accompagne de réformes administratives qui transforment le mode de conception et de mise en œuvre des politiques de l'État. L'entrée en application de la Loi Organique sur la Loi des Finances (LOLF) en 2001 renforce ce mouvement de concentration *« en donnant au parlement et aux administrations centrales un rôle prépondérant dans la définition des programmes de l'État, avec pour effet corollaire la restriction des capacités d'adaptation des objectifs et des mesures dont disposaient jusque-là les services déconcentrés »* (Ibid. : 108).

En 2005, la loi de programmation pour la cohésion sociale pérennise les Opérations Prévention Été rebaptisées dispositif Ville Vie Vacances. Ces actions doivent permettre un accès aux loisirs pour des jeunes en proie à l'exclusion sociale. L'Agence pour la Cohésion Sociale est l'Égalité des Chances, chargée du pilotage, est créée. En mars 2006, les nouveaux Contrats Urbains de Cohésion Sociale, qui succèdent à la génération des contrats de ville, sont passés entre l'État et les collectivités territoriales. Ils engagent chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés. L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse sont des objectifs prioritaires. C'est dans ce contexte que les politiques publiques en faveur des temps de loisirs, fondées sur le principe

d'équité des individus, sont formalisées afin de réduire les inégalités des jeunes face aux loisirs. Avec la mise en œuvre de la politique de la ville, il s'agit aussi de **promouvoir les loisirs comme outil de réparation sociale et de lutte contre l'exclusion**. Car force est de constater que tous les jeunes français ne sont pas égaux face aux pratiques de loisirs. De nombreux indicateurs quantitatifs mettent en exergue ces inégalités. Plus encore, les écarts se creusent lorsque l'on évoque les loisirs des jeunes issus des quartiers sensibles (ONZUS 2009). Ces chiffres traduisent l'échec des logiques de régulation de l'État. Néanmoins, pour garantir l'accès aux loisirs pour tous, l'État impulse des logiques de discrimination positive en faveur des Jeunes Ayant Moins d'Opportunité (JAMO) et préconise la mise en œuvre de programmes spécifiques inédits, bâtis sur le principe d'individualisation de l'accompagnement, dont l'ingénierie et l'animation locale incombent désormais aux services déconcentrés de la Cohésion Sociale.

Les vacances et les loisirs comme outils de réparation sociale

En guise de préambule d'un rapport parlementaire, consacré à l'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 25 ans, on apprend que *« toutes les enquêtes montrent que l'immense majorité des jeunes aspire à partir en vacances, mais qu'un important pourcentage d'entre eux ne parvient pas à concrétiser cette aspiration. »* (Mitrani 2001 : 7). Parmi ces jeunes qui n'ont pas la chance de partir en vacances, ceux issus des quartiers populaires, que certains qualifient de *« ghettos urbains »* (Lapeyronnie 2008), sont les plus nombreux. Cette situation étant inacceptable, l'État engage un programme intitulé Ville Vie

Vacances pour permettre aux jeunes issus des quartiers populaires d'avoir accès aux pratiques de loisirs durant les temps périscolaires. En 2009, L'Acse y consacre 11 millions d'euros. Dispositif interministériel, inscrit dans la politique de la ville, ce programme a pour objectif de contribuer *« aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions et de la délinquance, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville⁵ »*. **Pour la première fois, les loisirs ne sont plus mobilisés comme un outil de transformation sociale mais comme un vecteur de réparation sociale.** 900 000 jeunes en sont bénéficiaires en 1998. Ville Vie Vacances vient donc pallier les insuffisances des politiques publiques éducatives, familiales, de l'emploi, etc. En effet, Il poursuit deux finalités principales : *« la prévention de la délinquance et l'insertion des jeunes les plus fragilisés qui développent des conduites à risque et qui ne sont pas accueillis dans les structures d'animation ordinaires »* (Kirsbaum 1999). Dans cette perspective, le programme s'adressant *« à des populations démunies, relève certes d'une philosophie de la solidarité : il s'agit bien de permettre l'accès des plus démunis à des activités dont ils seraient privés autrement. Mais cette démarche de solidarité ne s'apparente nullement à la reconnaissance d'un droit inconditionnel aux loisirs ou aux vacances. Une relation peut bien s'instaurer avec l'insertion, mais il s'agit d'une relation instrumentale et active : le loisir et les vacances ne sont que des outils, des étapes dans un processus d'insertion »*. (Kirsbaum 1999 : 7)

⁵ Circulaire du 10 mars 2005 du Ministre délégué au Logement et à la Ville.

Incontestablement, la mise en œuvre du programme Ville Vie Vacances témoigne d'un glissement paradigmatique des politiques publiques d'État en faveur des temps de loisirs des jeunes. **Initialement fondé sur un registre d'égalité, le sens de l'action publique en faveur des loisirs s'articule désormais autour du principe d'équité.** Elle s'inscrit également dans un processus plus général de « *sanitarisation des questions sociales* » (Loncle 2008) dans la prise en charge des thématiques de jeunesse. Des loisirs entendus comme moteur de la transformation sociale, nous sommes donc aujourd'hui en prise avec la promotion des loisirs comme outil de réparation sociale, support de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle. Les loisirs acquièrent alors une fonction inédite jusqu'ici.

D'autre part, la lecture des objectifs fixés, en 2009, dans le cadre des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) et des indicateurs de performances dans les champs de la jeunesse et des sports est sans appel⁶ : ceux consacrés aux loisirs sont portion congrue. Cela témoigne sans doute, qu'au-delà de programme sectoriel, l'État n'engage plus de politique forte en faveur des loisirs. En effet, l'État se recentre sur ses prérogatives régaliennes et abandonne son dessein de promouvoir les loisirs pour tous en y consacrant une part importante de ses crédits. Parmi les dix objectifs déclinés dans le BOP Jeunesse – Vie Associative, seul l'un d'entre eux, intitulé « *améliorer la sécurité des*

⁶ Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques. Missions, programmes, objectifs, indicateurs. (2009). p 96.

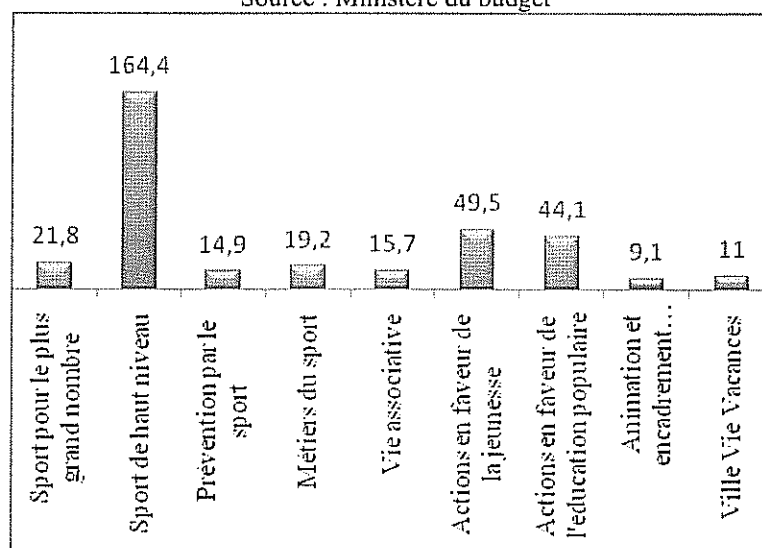
mineurs accueillis collectivement à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs » concerne la thématique des loisirs et les indicateurs de performance retenus se cantonnent à l'analyse du nombre de contrôles par rapport au nombre d'accueils déclarés ainsi qu'au nombre d'injonctions par rapport au nombre de contrôles. Pas un indicateur ne concerne l'évaluation des intentions pédagogiques et des projets éducatifs proposés par les opérateurs de vacances et de loisirs. En revanche, les objectifs déclinés dans les programmes de la jeunesse, vie associative et des sports accordent une place privilégiée aux publics prioritaires et à l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, dans le cadre de l'objectif intitulé « *soutenir les initiatives et les projets de jeunes* », l'un des indicateurs consiste à développer des projets à finalité professionnelle dans le cadre du dispositif « Envie d'Agir⁷ ». La promotion du sport de haut niveau s'inscrit également comme prioritaire même si cette survalorisation du sport de haut niveau s'orchestre au détriment des véritables besoins de la jeunesse en termes de pratiques de loisirs (Loret 2008). Quant aux crédits dédiés aux actions en faveur de la jeunesse (49.5 millions d'euros), ils sont déployés dans le cadre du fonds d'expérimentations pour la jeunesse. Créé à l'issue des travaux de la commission de concertation sur les

⁷ « Envie d'Agir » est un dispositif de soutien et d'aide à l'engagement et à l'initiative des jeunes en termes de pratiques socioculturelles, de loisirs, de mobilité internationale et d'insertion professionnelle fondé sur l'individualisation de l'accompagnement. L'instruction 08-167 JS relative aux orientations 2009 pour la mise en œuvre du programme évoque pour la première fois des objectifs quantitatifs instaurant donc une logique de discrimination positive : « *Les jeunes issus des quartiers populaires et des zones rurales enclavées devront représenter 15% des bénéficiaires du programme Envie d'Agir en 2009 et 20% en 2010* ».

politiques de jeunesse, ce fonds d'expérimentations s'articule autour d'un programme intitulé « *FORCES: Formation, Orientation, Ressources et Résidence, Citoyenneté et Culture, Emploi et Santé* », dont le choix des thématiques traduit une forme de disqualification du traitement de la question des vacances et des loisirs des jeunes⁸. Cette nouvelle politique, pourtant qualifiée de « *plus cohérente* », vise essentiellement à favoriser « *l'accès à l'autonomie des jeunes*⁹ ».

Répartition par objectif des crédits, en millions d'euros, octroyés en 2009 dans les BOP Jeunesse, Vie Associative et Sports

Source : Ministère du budget



⁸ RELAIS. *La lettre du Haut-commissaire à la jeunesse*. Mai-Juin, 2009, n°1. 4 p.

⁹ Haut-commissaire à la jeunesse. Dossier de presse sur le lancement de la commission sur la politique de jeunesse. Paris, le 9 mars 2009. 1 p.

Les vacances et les loisirs dans les nouvelles directions de la cohésion sociale

Face à la montée des inégalités sociales, l'État s'efforce de promouvoir des programmes permettant de réactiver des logiques de solidarité en mobilisant le principe d'équité. A ce compte, aucun individu n'est censé rester à la marge, en proie à l'exclusion sociale. En ce qui concerne les loisirs, entendus comme un puissant levier de transformation et de progrès social, nous avons pu mesurer combien durant des années l'État s'est employé à favoriser leur essor répondant ainsi à une demande sociale. La création en 1981, sous la présidence de François Mitterrand, d'un Ministère du Temps Libre témoigne de cette préoccupation de promouvoir l'usage des loisirs comme vecteur de lien social et d'éducation populaire. Pourtant, les inégalités face à l'accès aux loisirs demeurent et s'accroissent signifiant une forme d'échec de ces politiques publiques. Aussi, à compter du milieu des années quatre-vingt dix, l'État recentre ses interventions en faveur des plus démunis. **Les politiques publiques répondent alors davantage d'une logique de réparation sociale et visent à lutter contre l'exclusion sociale.** Dans cette perspective l'accès aux loisirs s'affiche comme un droit pour tous. Il ne s'agit pas ici de stigmatiser ces programmes qui témoignent d'une approche sectorielle et territorialisée permettant de faire face aux urgences sociales dont les fondements ne sont que trop rarement expertisés. En revanche, il s'agit de souligner que ces politiques publiques de réparation sociale ne doivent pas devenir exclusives au risque que celles consacrées à la transformation sociale n'aient plus leur pleine légitimité ou pire, que l'État n'ait plus les moyens financiers de les conduire. De plus, un des dangers serait que les bénéficiaires des dispositifs spécifiques soient les premiers

insatisfaits au regard de la catégorisation sociale dont ils pourraient faire l'objet. Car, les fondements de la mixité et la cohésion sociale seraient remis en cause si seuls ceux qui n'ont pas accès aux loisirs deviennent les uniques bénéficiaires des politiques publiques en faveur des loisirs. Le risque majeur étant que ces dispositifs participent davantage du durcissement de l'entre-soi dans la mesure où « *la majorité des actions inscrites dans le cadre de Ville Vie Vacances se déroule au sein même des quartiers*¹⁰ ». A l'heure où les logiques de régulation de l'État échouent et compte tenu de la réduction des marges de manœuvre sur le plan financier, il convient de réinventer de nouvelles solidarités sociales en matière d'accès aux loisirs. Peut-être en va-t-il de la manière dont nous envisageons la régulation des tensions sociales dans notre pays ? Trois voies possibles se dessinent alors dans le projet qui consiste à tendre vers davantage de mixité et de cohésion sociale comme en témoignent les nouvelles prérogatives des services déconcentrés. La première, libérale, conduit à la privatisation des services publics. La seconde, communautaire, est une forme de repli identitaire et sécuritaire. La troisième, démocratique, autorise la réflexion et l'action collective comme support de compréhension de la complexité des faits sociaux (Lepage 2001 : 24). Elle permet de réinventer des modes de gouvernance où chacun des acteurs du champ socioéducatif, sportif et culturel apporte son expertise dans le cadre de la déclinaison des objectifs politiques en matière d'offre éducative et de

¹⁰ Circulaire du 10 mars 2005 du Ministre délégué au Logement et à la Ville.

loisirs¹¹. Il nous appartient d'être capable de cheminer collectivement sur cette troisième voie si nous souhaitons que les loisirs continuent d'être un formidable tremplin pour l'impulsion et l'examen des dynamiques sociales. Faute de quoi, les vacances et les loisirs, jadis apanage des seules élites, retrouveraient leurs fonctions originelles de distinction sociale.

¹¹ L'examen des incidences de la décentralisation sur les politiques publiques locales en faveur des loisirs et des vacances mériterait une communication entièrement dédiée au traitement de cette question.

Bibliographie :

- BOYER M. (1999) *Le tourisme de l'an 2000*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 265 p.
- CALLEDE JP. (2000) *Les politiques sportives en France : éléments de sociologie historique*. Paris : Economica, 190 p.
- CHADEFAUD M. (1987) *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour. Du mythe à l'espace : Un essai de géographie historique*. Pau : Université de Pau et des pays de l'Adour, 1010 p.
- CORBIN A. (2001, [1995]) *L'avènement des loisirs. 1850-1960*. Paris : Flammarion, 239 p.
- DONZELOT J. (1994) *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*. Paris : Éditions Esprit, 239 p.
- DUBET F. (2004, [2000]) *Les inégalités multipliées*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 70 p.
- DUMAZEDIER J. (1972, [1962]) *Vers une civilisation du loisir ?*. Paris : Seuil, 309 p.
- EHRENBERG A. (1991) *Le culte de la performance*. Paris : Calmann-Lévy, 323 p.
- EPSTEIN R. (2005) « Gouverner à distance. Quant l'État se retire des territoires » in *Esprit, Des sociétés ingouvernables ?*, n°319. 13 p.
- Équipe MIT (Mobilité Itinéraires Territoire) (2002) *Tourisme 1 : lieux communs*. Paris : Belin, 319 p.
- FALAIX L. (2010) « L'ingénierie sociale et territoriale dans les directions interministérielles de la cohésion sociale : vers une co-construction des politiques publiques entre cadres d'État et habitants » in *Carnets de géographes*, n°1. 14 p.
- HELUWAERT M. (2002) « Les conditions d'apparition du ministère de la Jeunesse et des Sports : Laïcisations adaptées, appropriations diverses, appétences administratives » in *Revue du comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports*. p 25-37.
- KIRSBAUM T. (1999) « Le dispositif Ville Vie Vacances. Evaluation nationale » Evaluation nationale, Paris, Délégation Interministérielle à la Ville.
- LAPEYRONNIE D. (2008) *Ghetto urbain : ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Paris : Robert Laffont, 630 p.
- LEPAGE F. (2001) « Le travail de la culture dans la transformation sociale : une offre publique de réflexion du ministère de la jeunesse et des sports sur l'avenir de l'éducation populaire ». Rapport d'étape. 108 p.
- LONCLE P. (2008) « Des préoccupations sociales à la santé publique : la prise en charge locale des jeunes : L'exemple rennais » in *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°4. 15 p.

- LORET A. (2008) *Le sport de la république. La France face au défi olympique*. Nantes : Éditions du temps, 351 p.
- MIGNON JM. (2007) *Une histoire de l'éducation populaire*. Paris : La découverte, 259 p.
- MITRANI M. (2001) Rapport « L'accès aux vacances des jeunes adultes de 18 à 25 ans ». 90 p.
- MULLER P. (2003, [1990]) *Les politiques publiques*. Paris : PUF, 127 p.
- ONZUS (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles). (2009) *Rapport 2009*, Chapitre les équipements sportifs et urbains, 31 p.
- RAUCH A. (2001) *Vacances en France de 1830 à nos jours*. Paris : Hachette, 311 p.
- ROSANVALLON P. (1992, [1981]) *La crise de l'État-providence*. Paris : Seuil, 183 p.
- TETARD F. (2010, [2007]) « Vous avez dit éducation populaire ? » in *Territoires, le mensuel de la démocratie locale*. n°512. p 48-51.
- VIARD J. (1984) *Penser les vacances : essai*. Arles : Actes Sud, 204 p.
- VIARD J. (2004, [2002]) *Le sacre du temps libre. La société des 35 heures*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 216 p.
- VIGARELLO G. (2001) « Le temps du sport » in CORBIN A., *L'avènement des loisirs. 1850-1960*. Paris : Flammarion, p 193-221.